



Charte d'utilisation du pôle réemploi du Tri Park de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

Les usagers de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK) s'engagent pleinement dans la transition écologique au sein de leur territoire.

Dans ce cadre, pour diminuer leurs déchets, agir en faveur de la sobriété et de l'économie circulaire, ils peuvent désormais bénéficier d'un espace de réemploi au Tri Park situé à Kaysersberg Vignoble. Cet espace est dénommé ci-après « Pôle réemploi ».

Le réemploi permet de :

- Réduire les dépenses d'achat d'objets et de matériaux,
- D'aider les plus démunis à s'équiper pour leur foyer,
- D'augmenter la durée de vie des objets et des matériaux,
- De diminuer la consommation en ressources (eau, énergies, matières),
- De réduire les quantités de déchets à collecter et traiter,
- De ré-inculquer aux usagers de la valeur aux objets et aux matériaux.

Afin de promouvoir le réemploi sur le territoire, la CCVK et les usagers du Pôle réemploi du Tri Park, engagent un partenariat.

ENGAGEMENTS DE LA CCVK

La CCVK s'engage à :

- mettre à disposition des usagers les surfaces abritées et le local illustrés sur le plan en annexe 1 (1 local et 1 auvent pour la maison des objets, 1 auvent pour la Bricothèque) ;
- mettre à disposition les ressources nécessaires dédiées à la bonne gestion du pôle réemploi ;
- accueillir les usagers, répondre à leurs interrogations et améliorer le service ;
- promouvoir le pôle réemploi à travers les différents canaux de diffusion (réseaux sociaux, Presse, etc.) ;
- organiser des animations (sensibilisation, visites pédagogiques, ateliers de bricolage ou de réparation, ...) adaptées aux demandes des usagers ;
- mettre à disposition des outils tutoriels pour les objets qui peuvent avoir une seconde vie, sur le bricolage, ... ;
- ne pas vendre les objets ou matériaux récupérés au pôle réemploi ;
- organiser le rangement des objets et matériaux de telle sorte à maintenir les espaces accessibles, conviviaux, et mis en valeur ;
- utiliser au maximum des meubles, rayonnages ou objets détournés de récupération pour ranger les objets et matériaux déposés ;
- renouveler les stocks régulièrement selon la réglementation en vigueur, en privilégiant le don des objets et matériaux non écoulés aux partenaires de l'Economie Sociale et Solidaire ;

La CCVK décline toutes responsabilités en cas d'usage non conforme des objets, matériaux et équipements du pôle réemploi.

La CCVK se réserve le droit de changer le mode de fonctionnement et l'organisation du pôle réemploi mis à disposition, si elle estime que les règles définies dans la présente charte ne sont pas respectées ou si elle estime que cela est nécessaire pour améliorer les services du Tri Park.

ENGAGEMENTS DES HABITANTS USAGERS DU SITE

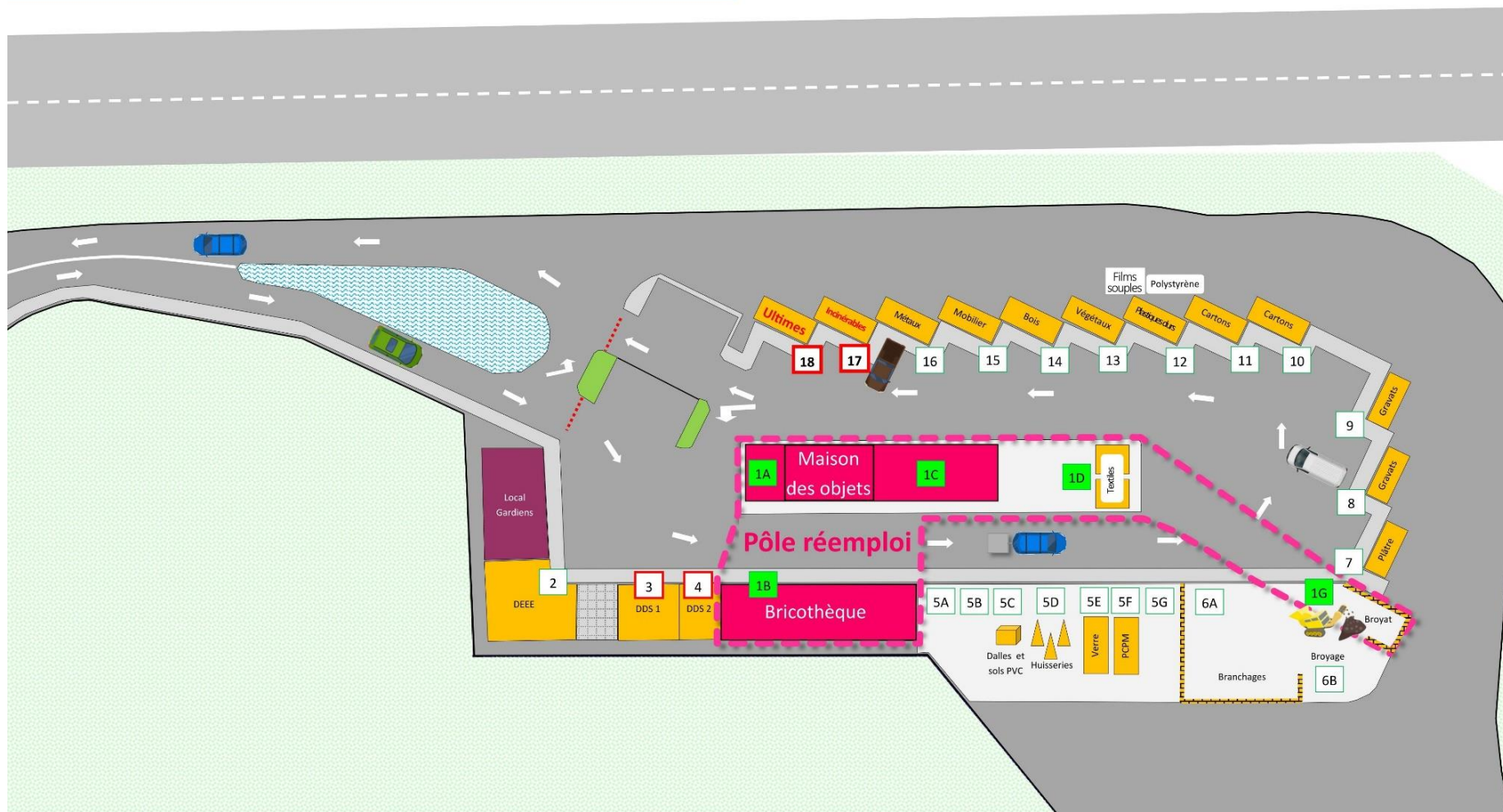
Les habitants usagers du site s'engagent à :

- accéder au pôle réemploi muni de leur badge d'accès aux déchèteries, aux mêmes horaires d'ouverture que le Tri Park ;
- utiliser les lieux fournis par la CCVK dans des conditions d'utilisation normales (respecter les lieux, le rangement, ...) ;
- respecter les consignes du règlement des déchèterie set à ne pas interférer avec le fonctionnement du Tri Park ;
- déposer des objets ou matériaux propres, réutilisables, et fonctionnels (pour les objets) ;
- déposer des meubles complets et montés par leur propriétaire ;
- respecter les choix des gestionnaires du site (intervenants, animateurs, bénévoles) en matière d'acceptation ou de refus d'objets ou de matériaux, qui peuvent être en lien avec la saisonnalité des besoins et demandes, de surstock, de l'attractivité ou non de certains objets, etc. ;
- fournir les informations demandées à la gestion et au suivi du pôle réemploi (données à des fins statistiques ou de communication pour valoriser le réemploi) ;
- ne pas destiner la récupération d'objets ou de matériaux à la revente ;
- ne pas abuser de la récupération d'objets ou de matériaux au détriment des autres usagers : la CCVK se réserve le droit d'intervenir en cas d'abus ;

Le Président de la CCVK

Annexe 1 : plan du site

Plan usagers DT KB



Annexe 2 : liste non exhaustive des objets et matériaux récupérés

MAISON DES OBJETS :

- Meubles (fonctionnels et en bon état) et objets de décoration
- Objets de maison (vaisselle, ...)
- Objets d'extérieur (parasols, meubles de jardin, pots de fleurs, jardinage...)
- Articles d'enfant et de puériculture (jouets, poussettes, transats, ...)

En ce qui concerne les vêtements, le partenariat avec le collecteur Terre des Hommes et la friperie Le Relais doit être maintenu.

BRICOTHEQUE :

- tous types de matériaux (carrelage, ciment, câble, PVC, parquet, OSB, colle, etc.)
- palettes
- outils (marteaux, tournevis, clous, perceuse etc.)

Cette liste pourra être complétée ou modifiée au gré des expérimentations du Pôle réemploi.